

MOT DU PRÉSIDENT



L'action professionnelle de l'APSF a été des plus soutenues en 2021 et au cours des premiers mois de l'année 2022. Elle a été menée selon un principe premier de solidarité avec la clientèle encore affectée par la crise Covid-19. Elle s'est nourrie du dialogue avec les partenaires pour reprendre ou faire progresser tel ou tel chantier et pour renforcer tel ou tel acquis. Sensible à son environnement, le Conseil de l'APSF n'a pas manqué de procéder à une analyse de la situation des métiers de financement face aux tensions économiques prévalant en ce milieu d'année 2022.

Solidarité. *Les membres ont continué comme en 2020 à accompagner la clientèle encore touchée par la crise Covid-19, confirmant ainsi leur solidarité avec elle. Le cas des opérateurs touristiques a été au centre de cette action, avec la signature d'un protocole pouvoirs publics-APSF relatif à la mise en place d'un moratoire sur les crédits et les échéances de leasing notamment des transporteurs touristiques.*

Dialogue. *L'APSF a rouvert avec la NARSA la concertation autour de la dématérialisation des procédures d'immatriculation des véhicules financés à crédit et du programme de renouvellement du parc de véhicules de transport routier. Les échanges sur ces deux questions se sont accélérés en 2022, avec des rencontres rapprochées, traduisant la volonté des deux parties de les faire aboutir dans les meilleurs délais.*

L'APSF a ouvert les échanges avec la CMR en vue de la réactivation de la continuité des précomptes TGR-CMR, avec l'objectif d'améliorer la qualité des services rendus aux fonctionnaires et retraités de la fonction publique.

L'APSF a poursuivi avec BKAM la réflexion autour du renforcement de la protection de la clientèle. La DSB a piloté les échanges autour du projet de réforme de la loi 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur proposée par le ministère du Commerce. Les échanges avec la DSB ont repris en 2022 au sujet du rôle et des pratiques des intermédiaires sur le marché du crédit à la consommation. L'on se dirige vers l'adoption d'un code éthique régissant la relation entre les sociétés de crédit et les intermédiaires de crédit. L'idée, après l'adoption de ce code, est de procéder à un diagnostic du réseau des intermédiaires et de labelliser ceux qui, sur la base du respect des règles éthiques et déontologiques, seront les plus à même de continuer à représenter les sociétés de crédit pour servir la clientèle.

Analyse. *Tout à fait dernièrement, l'attention des membres de l'APSF a porté sur la gestion des tensions économiques de 2022, déjà perceptibles en 2021. Tensions liées à la rupture d'approvisionnement des chaînes de production, au renchérissement des cours des matières premières et à l'apparition de signes d'inflation. Il faut dire à cet égard que les espoirs de consolidation de la croissance économique en 2022 après le net rebond de 2021, ont laissé la place à des menaces et des inquiétudes que le conflit en Ukraine a amplifiées.*

Le Conseil de l'APSF réuni le 16 juin 2022, a naturellement procédé à l'analyse des risques liés à ces tensions. Au regard de la montée générale des prix et de l'érosion du pouvoir d'achat qui en résulte, il apparaît que la qualité de la demande de crédits nouveaux baisse et que le risque sur les crédits et financements en cours s'accroît. D'où l'appel du Conseil aux membres de l'APSF à accroître leur vigilance face à cette aggravation du risque de crédit et à savoir raison garder dans la course à la performance commerciale.

Bonne lecture !

Abdallah Benhamida